

Voirie - Déclassement partiel de la rue Messmer et de la rue Gaudot

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En application de l'arrêté de M. le Député-Maire en date du 3 janvier 1992, il a été procédé à une enquête publique du jeudi 30 janvier 1992 au jeudi 13 février 1992, relative au projet de déclassement partiel du domaine public de la rue Marius Messmer et de la rue Georges Gaudot.

Ce déclassement a été rendu nécessaire afin de permettre l'aliénation de ces terrains à l'État, pour assurer la construction de l'ENSMM.

Lors de l'enquête, aucune observation n'a été formulée. Le commissaire enquêteur a donc rendu un avis favorable au projet de déclassement en partie de la rue Marius Messmer et de la rue Gaudot.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le déclassement partiel de la rue Messmer et de la rue Gaudot.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.